

Sentiers de ski de fond

La piste de ski de fond a été inaugurée en décembre 2004. D'une longueur de 10 km, elle traverse différents peuplements forestiers qui caractérisent le piedmont appalachien, soient des cédrères, des érablières, et des sapinières. Elle est composée de 7 boucles dont les niveaux de difficulté varient de facile à intermédiaire. L'amateur de ski de fond y trouvera un dénivelé très intéressant avec de belles descentes sécuritaires. Cette piste est accessible par le rang de la Haute-Ville ou par la route Gaspard (carte ci-jointe), pour ceux qui veulent éviter la montée de la piste no 2. Les pistes sont tracées mécaniquement sauf la 4 qui est quand même accessible pour le ski. ***Il est interdit de marcher ou de faire de la raquette dans les pistes de ski et les chiens n'y sont pas admis.***



Refuge en bordure du lac de la Haute-ville

Sentiers de randonnée pédestre et de raquettes

Trois sentiers de randonnée pédestre et de raquettes totalisant 12 km ont été aménagés en 2006 au sud de la piste de ski de fond. Ils sont accessibles par le rang du Bonnet. Ces sentiers offrent des points de vue magnifiques sur le fleuve et la plaine du Saint-Laurent. Ces sentiers sont accessibles en toute saison et les chiens tenus en laisse sont admis.



Panorama visible du sentier pédestre

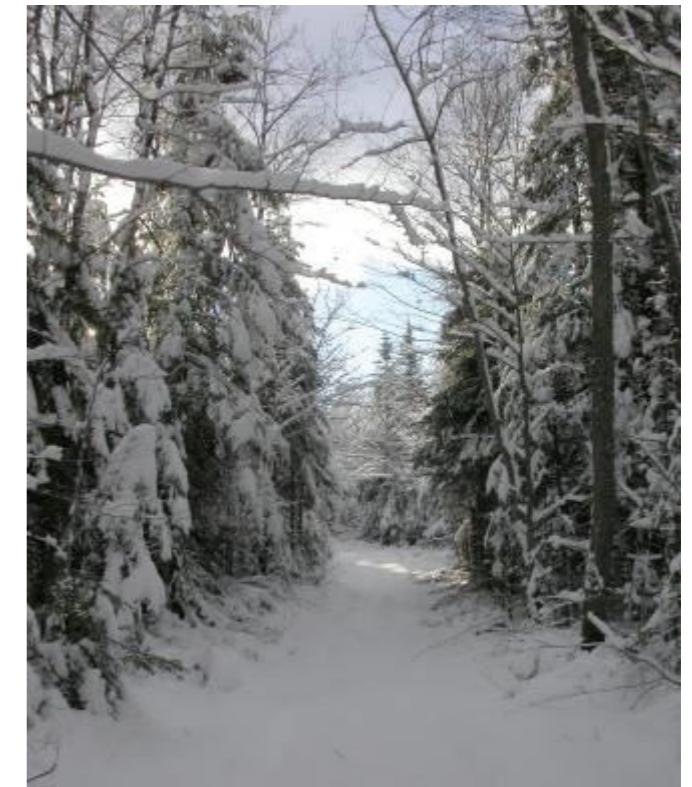
Sentiers multifonctionnels

Depuis l'hiver 2019, deux nouveaux sentiers multifonctionnels (7 et 8) ont été ajoutés. Durant l'hiver, ces pistes sont tapées et on peut y pratiquer le fat-bike, la marche et le ski de fond. On rajoute ainsi 6,5 km de plaisir diversifié. Depuis 2025, une boucle à l'est de la 8 est aussi tapée mais les panneaux de signalisation ne sont pas encore installés. Ces sentiers sont accessibles par le stationnement du rang du Bonnet et ils sont bi-directionnels. On vous incite à la prudence pour les descentes de la 7 et de la 8 si vous êtes en ski ou en fat-bike.

Support financier

Les sentiers de randonnée de la municipalité de Sainte-Louise ont été réalisés grâce à l'appui financier du Ministère des Ressources Naturelles, de la Faune et des Parcs dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (volet II). Biopterre et la Caisse Desjardins de l'Anse de La Pocatière ont également apporté leur contribution au niveau de l'aménagement de la piste et de la construction du refuge. Nous tenons aussi à remercier tous les propriétaires qui permettent aux randonneurs de circuler gratuitement sur leurs propriétés. Respectez l'environnement et vous contribuerez à la pérennité de des sentiers.

Sentiers de randonnée de la municipalité de Sainte-Louise



Janvier 2026

Pour informations ou commentaires :
info@saintelouise.qc.ca
www.saintelouise.qc.ca

